

Édito



Souvent, le mois de juin donne un avant-goût de vacances...

Le Printemps Laxovien s'est achevé, avec son lot de manifestations sportives et culturelles, véritable vitrine du savoir-faire associatif de la Ville et de l'implication de ses bénévoles. Qu'ils trouvent ici les chaleureux remerciements qu'ils méritent pour l'animation et le dynamisme qu'ils apportent ainsi à Laxou : les pages centrales de ce Laxou Actualités retracent en photos une partie de ces événements.

Mais l'été qui approche doit nous rappeler à nos devoirs de citoyens : en cas de canicule, souvenons-nous que les plus jeunes, comme nos anciens, ont peut-être besoin d'aide, et n'hésitons pas, par solidarité, à signaler tous ceux qui pourraient être victimes de la chaleur.

Enfin, rappelons que la Commune organise tout au long de l'été des animations dans les quartiers, par le biais de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, pour les enfants de 3 à 16 ans, mais aussi se met à la disposition de tous au sein des bâtiments et parcs municipaux, dont vous trouverez dans les pages suivantes les horaires d'ouverture d'été.

Bonnes vacances !

Laurent Garcia

Maire de Laxou

«Les Aventures Partagées» du Plateau de Haye



Afin d'accompagner le programme de Rénovation Urbaine dont bénéficie le Plateau de Haye, composé du Haut-du-Lièvre, à Nancy, des Aulnes, à Maxéville et du Champ-le-Bœuf, à Laxou, il a été décidé de proposer à l'ensemble des habitants une année 2009 festive et conviviale. L'opération, dénommée « **les Aventures Partagées** » a été lancée le 5 février dernier par les maires André Rossinot, Henri Bégorre et Laurent Garcia.

Chaque saison est marquée par un temps fort. Le premier a été organisé le 28 mars, sous le titre « **Printemps du Plateau de Haye** ». Les habitants ont pu, entre autres, visualiser le Plateau, du haut des 29^e et 30^e étages de la Tour Panoramique, faire une grande randonnée pédestre pour voir la ville autrement, profiter de visites commentées de différents sites dont le jardin botanique, découvrir la mémoire des quartiers, s'informer sur le développement durable et profiter d'animations ludiques et culturelles.

Le deuxième temps fort, « **les Estivales** », est prévu le samedi 20 juin.

Parmi les animations proposées sur le Champ-le-Bœuf, on peut citer la fête du quartier et son feu de la Saint-Jean, une course de voitures à pédales, un apéritif en fin de journée avant le grand bal gratuit du soir. mmH 54 assurera des visites des espaces résidentialisés, un point accueil

café assurant la convivialité, tant en matinée que dans l'après-midi. Le dimanche 21, chacun pourra apporter son pique-nique au parc d'agrément, avant d'assister au bal folklorique gratuit prévu l'après-midi, lequel fait partie de la programmation estivale des « **Aventures Partagées** ».

Du 04 juillet au 16 août, en famille, avec les amis, en couple, entre jeunes, profitez des navettes gratuites mises en place chaque week-end en direction de la base de Loisirs de la Forêt de Haye. Dans notre commune un arrêt au Champ-le-Bœuf et un autre aux Provinces avec un aller-retour matin et après-midi.

Inscription obligatoire avant le jeudi précédant le week-end de départ :

- Mairie : 03 83 90 54 54
- CILM : 03 83 96 11 34 (jusqu'au 30 juillet).

Programme complet sur www.laxou.fr

Monsieur le Maire recevra sans rendez-vous au Village,
salle du Conseil de la Vie Locale,
samedi 11 juillet de 8 h 30 à 11 h 30

Dépôt d'ordures sauvages



Régulièrement, sont constatés sur le territoire communal des dépôts d'ordures de natures diverses (déchets verts, encombrants, ordures ménagères, ...)

Le Code de l'environnement (articles L 541-1 et suivants) stipule que sont considérés comme dépôts sauvages, et donc interdits, les dépôts d'ordures ménagères en sacs ou en vrac, de déchets au pied des points de tri, d'encombrants sur le trottoir en dehors des jours de ramassage et d'une manière générale tout dépôt de déchets, qu'elle qu'en soit la natu-

re, en dehors des lieux, installations, conteneurs prévus à cet effet.

Afin de pouvoir protéger l'environnement sur le territoire communal, le Maire peut, grâce à ses pouvoirs de police, contraindre le contrevenant au retrait des déchets. Si celui-ci ne donne pas suite à la mise en demeure, le Maire peut faire débarrasser le terrain, aux frais du contrevenant.

Par ailleurs, indépendamment de la procédure décrite ci-dessus, le Code pénal prévoit des contraventions en cas d'abandon sauvage de déchets.

Fleurs plantées

Dans le cadre du dispositif d'Aménagement du Temps de l'Enfant, des enfants de cours préparatoire de l'école élémentaire Hugo, ainsi que des enfants de CE1 et CE2 des écoles élémentaires Pasteur et Zola, se sont rendus sur les pelouses bordant le boulevard Foch pour y planter des fleurs, en présence du maire, Laurent Garcia, de son adjointe aux affaires scolaires, Nathalie Parent-Heckler, ainsi que des référents et des parents. Cette animation a été menée dans

le cadre de l'opération «Une fleur, un habitant», organisée pour la 5^e année consécutive par la Régie de Quartier Laxou Provinces. Nicolas Phanthavong, directeur de la Régie, était d'ailleurs présent au moment de la plantation.

Avec les conseils avisés de Maurice, les enfants ont plantés sauge, œillets d'inde et autres fleurs, pour obtenir un massif multicolore. Dans un joyeux brouhaha, les enfants sont repartis vers leurs établissements respectifs, en se promettant d'expliquer à leurs copains qu'il ne fallait pas venir piétiner leur œuvre !



Lutte contre les tags

La machine anti-tags, propriété de la Ville de Laxou, est à la disposition des particuliers victimes de dégradations de type «tag» ou «graff».

La prestation est réalisée gratuitement. Les victimes doivent déposer leur demande auprès des services municipaux, tout en justifiant d'un dépôt de plainte auprès de la Police Municipale. Elles seront invitées à signer une décharge, dégageant la responsabilité de la Commune en cas de dégâts causés au support nettoyé par la machine.

Pour toute information, contacter la Police Municipale au 03 83 90 54 90 ou les services techniques municipaux au 03 83 97 85 85.

Nuisances sonores

L'arrêté préfectoral du 15 juillet 1991 stipule : «les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que de 8 h à 20 h les jours ouvrables, de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h les samedis et de 10 h à 12 h les dimanches et jours fériés.

Ecosubvention

L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) met en place une ecosubvention destinée aux propriétaires occupants modestes.

Cette subvention vise à aider ces ménages à réaliser des travaux d'économies d'énergie simples, efficaces et peu coûteux. Elle peut être cumulable avec le crédit d'impôts et l'éco-prêt à taux zéro.

Pour toute information, contacter l'ANAH au 01 44 77 39 06 ou le service municipal des affaires juridiques et de l'urbanisme au 03 83 90 54 86.

Ecole maternelle Albert Schweitzer : rencontre avec une artiste

Marie-Pierre Rinck, artiste « sculpture, céramique, aquarelle », a accompagné les élèves de trois classes de l'école maternelle Albert Schweitzer, soit 75 enfants, dans un projet artistique et pédagogique original. Quatre mois durant, à raison de 3 heures par semaine, en collabo-

ration étroite avec les enseignantes, Mesdames Moulard, Gonnet, Morin et Cuzzocrea-Lamblin, elle a guidé et soutenu les écoliers dans leurs recherches et leurs travaux sur les thèmes : « les trois étapes de la transformation de la chenille/cocon/papillon », « les insectes et l'Ecole de Nancy » et « mobiles, récupération ».

Cette action, inscrite dans les volets artistique et scientifique du projet d'école 2008/2009, a permis aux jeunes enfants de découvrir concrètement le monde artistique et ses pratiques variées, de développer leur

curiosité et leur désir de créer, d'enrichir leur imaginaire.

Une exposition des travaux réalisés sera organisée à l'école, à la grande fierté des élèves ... tout autant que celle de leurs parents !



Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Du 6 juillet au 21 août

Pour les 3/6 ans : accueil des enfants à l'école maternelle Victor Hugo, aux Provinces, du lundi au vendredi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, à la demi-journée ou en journée com-

plète, avec possibilité de restauration pour le déjeuner.

Renseignements et inscriptions au Centre Social Communal, 03 83 90 86 86.

Pour les 6/12 ans : accueil des enfants à l'école élémentaire Victor Hugo, aux Provinces, du lundi au jeudi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, à la demi-journée ou en journée complète avec restauration, et le ven-

dredi toute la journée pour une sortie à l'extérieur de Laxou.

Pour les 12/16 ans : accueil des adolescents à l'école élémentaire Victor Hugo, activités sportives et culturelles les après-midi et sorties à l'extérieur de Laxou.

Programme détaillé sur www.laxou.fr. Renseignements et inscriptions au 03 83 90 54 88

Calendrier scolaire 2009-2010 (Ecoles préélémentaires et élémentaires)

Rentrée	Mercredi 2 septembre	
Vacances de la Toussaint	Vendredi 23 octobre	Jeudi 5 novembre
Vacances de Noël	Vendredi 18 décembre	Lundi 4 janvier 2010
Vacances d'Hiver	Vendredi 12 février	Lundi 1 mars
Vacances de Printemps	Vendredi 9 avril	Lundi 26 avril
Vacances d'Été	Vendredi 2 juillet	

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Pour les élèves qui n'ont pas cours le mercredi, la rentrée scolaire a lieu le jeudi 3 septembre au matin.

Culture et loisirs

Sentier des Contes

Patrick Berger, conteur professionnel, invite à nouveau cet été à la découverte des sentiers de Laxou au gré de ses histoires pour petits et grands.

Chaque jeudi du mois de juillet, rendez-vous est donné au Village, place du Jet d'eau, à 20 h 30. La durée de chaque promenade est d'une heure environ.

A souligner : cette initiative est bénévole.

Forum des activités sportives et culturelles

Gymnase de l'Europe, avenue de l'Europe, aux Provinces

Samedi 12 septembre de 14 h à 17 h

Présentation des activités proposées par différentes associations laxoviennes : démonstrations, initiations et possibilité d'inscription sur place sont prévues.

Fête Nationale

Cette année, la fête aura lieu dans le parc de l'Hôtel de Ville. Bal populaire lundi 13 juillet à partir de 20 h. A 22 h 45 : feux d'artifice.

Buvette, frites, merguez, brochettes, ...



LE PRINTEMPS LAXOVIEN

642035

Rétrospective



Gala ALVH et des arts martiaux



Concert de chant choral, par
Chœur Swing et Zarina



Chorale du collège Jean de la Fontaine



Concert de chant choral, Dynamifasol et
les adolescents du Tourdion



Tournoi d'Escrime des 3 villes



Concert de percussions,
Ibrahima Sarr et Bandjougou



Remise des récompenses du concours de poésie 2009, association Léon Tonnelier



Vernissage «Tout est Art Fer», par Alain MEIGNIEN



Tournoi international des Chiffres et des Lettres, Saint-Genès Association



Vide-grenier dans les rues du Village



Fête du jeu à la ludothèque



«Une fleur un habitant»



«Les fourasses», 33^e course pedestre



Le marché campagnard au Village



Les conseils de la Police pour cet été

Avant le départ en vacances d'été, il est conseillé de transmettre par courrier adressé à l'Hôtel de Police, 38 boulevard Lobau à Nancy ses dates de départ et de retour, ses coordonnées ainsi que celle de la personne à joindre en cas de problème. Les Polices Nationale et Municipale effectueront alors des passages, de jour comme de nuit, aux abords du domicile. Le voisinage peut être sollicité pour une surveillance réciproque : relevé du courrier, ouverture des volets, stationnement d'un véhicule devant la maison, ...

Quelques conseils :

A tout moment, les portes et fenêtres du domicile et des véhicules doivent être fermées. Aucun objet (téléphone portable, lecteur MP3, sac à main, ...) ne doit être laissé en évidence. Les

clefs des véhicules, même stationnés dans le garage, doivent être retirées. La carte grise et le permis de conduire doivent être conservés en lieu sûr et non dans la voiture.

Les jeunes doivent être sensibilisés à un comportement responsable, pour le bien-être de tous et pour leur propre sécurité. Rouler à vélo sur le trottoir, circuler avec un cyclomoteur non-conforme ou bruyant, parfois sans casque, tagger les murs, se regrouper autour d'une sono un peu forte, autour de boissons alcoolisées, peut exposer à des sanctions coûteuses, parfois privatives de libertés.

La circulation sur la voie publique des mini deux-roues motorisés connus sous l'appellation «pocket bike» est formellement interdite.

Conseils de Stéphane Herveux, responsable du poste de Police Municipale de Laxou.

Tél. : 03 83 90 54 90.

La diffusion des événements familiaux

Les données enregistrées aux fins d'inscription d'un acte sur le registre de l'état civil ne peuvent être diffusées, dans la presse ou sur tout autre support, que si les personnes concernées ont donné leur accord à cette publication. Aussi, si certains habitants souhaitent que soient indiqués dans Laxou Actualités les naissances, mariages ou décès les concernant ou concernant leur famille, ils sont invités à contacter le service de l'état-civil, afin de remplir le formulaire adéquat.



Horaires d'ouverture en juillet et août

BIBLIOTHÈQUE-MÉDIATHÈQUE

GÉRARD THIRION

17 rue de Maréville

Mardi, jeudi et vendredi de 15 h à 19 h

Mercredi et samedi de 10 h à 18 h

Tél : 03 83 28 71 16

BIBLIOTHÈQUE-MÉDIATHÈQUE

DU CHAMP-LE-BŒUF

Centre Intercommunal Laxou Maxéville

23 rue de la Meuse

Mardi de 14 h à 19 h

Mercredi et samedi de 14 h à 18 h

Fermé du 3 au 22 août.

Tél : 03 83 96 47 90

GARDERIE

La halte-garderie «le Moussaillon», la ludothèque «Le Petit Navire» et la crèche «Hänsel et Gretel» **seront fermées du 3 au 21 août.**

Renseignements : Centre Social Communal au 03 83 90 86 86

CIMETIÈRES

Tous les jours de 7 h à 19 h

Renseignements en mairie, service de l'État Civil au 03 83 90 54 54

MINI GOLF

Zone de loisirs de la Sapinière

A partir du 13 juillet, tous les jours de 14 h à 19 h

Renseignements au club de tennis –

Tél : 03 83 98 26 19

PISCINE DE LAXOU

Rue Pol Choné

Du lundi au vendredi de 12 h à 19 h, samedi de 12 h à 18 h et dimanche de 8 h 30 à 12 h 30

Tél : 03 83 27 19 56

TERRAIN DE BASKET DE PLEIN AIR LOUIS PASTEUR

Tous les jours de 8 h à 22 h

TERRAIN DE FOOTBALL SADOUL

Boulevard du Maréchal Foch

Jusqu'au 13 juillet : samedi et dimanche de 14 h à 18 h ;

du 15 juillet au 31 août : du lundi au vendredi de 17 h à 20 h, samedi et dimanche de 14 h à 20 h

TERRAIN DE FOOTBALL DE L'ASNEE

Rue de Versigny

Accès libre jusqu'à 22 h

PARC PUBLIC D'AGRÈMENT DU CHAMP-LE-BŒUF

Tous les jours de 8 h à 21 h

SQUARE DES BOSQUETS ET SQUARE REYNIER

Rue de la République et allée des Mirabelles

Tous les jours de 7 h 30 h à 21 h

A noter : ces établissements seront fermés les 14 juillet et 15 août.

Une borne de guidage au Centre Social Communal

Souhaitant venir en aide à tous, la Ville de Laxou vient d'installer au Centre Social Communal une borne de guidage pour personnes malvoyantes. Situé à l'entrée du Centre, côté place de l'Europe, cet équipement sonore permet aux personnes atteintes de ce handicap visuel d'accéder en toute sécurité aux locaux. Le bâtiment est déjà équipé d'une rampe d'accès et de portes automatiques, à l'usage des personnes à mobilité réduite : la borne sonore de guidage complète cet équipement, permettant une accessibilité aisée.

Concrètement, lorsqu'une personne arrive sur la place, elle peut, en actionnant une télécommande en sa possession, se diriger vers la borne,

laquelle émet par haut-parleur l'information «Centre Social Communal». La personne s'oriente par rapport à la provenance du son et arrive devant la porte d'entrée, elle-même automatique. Elle appuie alors sur une autre

touche de sa télécommande et la borne lui indique comment se rendre jusqu'à l'accueil.

Pour tout renseignement, contacter le Centre Social Communal au 03 83 90 86 86.



Prévention de la canicule

En prévention d'une nouvelle canicule, la Ville de Laxou recense les personnes âgées et/ou handicapées, qui sont isolées géographiquement, familialement ou affectivement.

Elles peuvent se faire connaître, si elles le souhaitent, auprès du Centre Social Communal, au 03 83 90 86 86. Elles seront alors invitées à laisser,

entre autres, leurs coordonnées et le nom de la personne à prévenir en cas d'urgence. Ces informations seront utilisées en cas de déclenchement d'un plan d'alerte et d'urgence par le Préfet, pour permettre l'intervention des services sociaux. Le fichier est confidentiel.

La Municipalité en appelle à la solidarité du voisinage. Elle invite celles et ceux qui connaissent une ou plusieurs personnes âgées isolées à leur prêter attention.

Pass gratuits pour les personnes âgées : 2^e semestre

Les personnes âgées bénéficiaires des pass de transport gratuit ou à tarif réduit sont invitées à venir les retirer pour les mois de juillet à décembre au Centre Social Communal et au Centre Intercommunal Laxou Maxéville, les lundi 6 (uniquement l'après-midi), mardi 7, mercredi 8,

jeudi 9 et vendredi 10 juillet, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Les nouveaux bénéficiaires qui atteindront leur 65^e année pourront retirer leur(s) pass à partir de leur date d'anniversaire sur présentation de l'avis de non-imposition, d'une photo et d'une pièce d'identité.

Les bénéficiaires actuels sont invités à présenter leur avis de non-imposition en cours.

Relais Emploi

Les Relais Emploi seront fermés du 3 au 21 août pour les Provinces et du 27 juillet au 21 août pour le Champ-le-Bœuf. Pendant cette période, les offres d'emploi pourront être consultées à l'ANPE, building Joffre à Nancy ou au Pôle Emploi Intercommunal pour les demandeurs d'emploi du Champ-le-Bœuf, 2 rue de la Crusnes à Maxéville

Attribution de subventions

Les propositions des commissions municipales spécialisées relatives aux demandes de subventions des associations à caractère sportif, culturel et des associations œuvrant en faveur de la jeunesse, sont approuvées.

Détail disponible en Mairie, service sports-culture-jeunesse.

Recrutement de personnels saisonniers

Chaque été, le service municipal des espaces verts doit faire face à un surcroît de travail accentué par les congés annuels des agents titulaires.

Il est décidé de recruter 15 agents saisonniers, pour couvrir la période du 4 mai au 28 août.

Ce personnel, engagé sous contrat à durée déterminée de trois semaines, sera rémunéré sur la base du SMIC horaire.

Bibliothèque-Médiathèque Gérard Thirion – Ouvrages à retirer

La Bibliothèque-Médiathèque est autorisée à retirer de son inventaire des ouvrages qu'elle possède en double, soit 358 exemplaires jeunesse et 157 exemplaires adultes.

Après avoir été administrativement éliminés, ces livres seront mis en vente dans les mêmes conditions que précédemment (délibération du 27 mars 2006), au profit de la Ville d'Anderamboukane.

Sectorisation scolaire

Il est décidé qu'à la rentrée 2009, la rue du 8 mai, les boulevards Foch et Hardeval (n° 1 à 39 et 2 à 34), les résidences Hardeval et Europe, les immeubles Hainaut, Bourgogne et Argonne, aux Provinces relèveront du groupe scolaire Emile Zola.

Le groupe scolaire Victor Hugo se verra affecté de la rue de Heubach et des immeubles Dauphiné, Flandre, Picardie,

Champagne, Lorraine, Alsace et Savoie, aux Provinces.

Les rues de l'abbé Didelot, Charles Gide, de Maréville et l'allée des Mirabelles relèveront désormais du groupe Victor Hugo. Dès septembre prochain, les enfants domiciliés sur l'ancien secteur du groupe scolaire Louis Pasteur devront être inscrits dans leur nouvelle école, Emile Zola ou Victor Hugo.

Pour la partie du secteur du groupe scolaire Louis Pergaud réaffectée au groupe Victor Hugo, seuls les enfants non encore scolarisés seront touchés par cette mesure.

Les autres élèves pourront terminer leur scolarité dans le groupe scolaire Louis Pergaud.

Restauration scolaire et garderie périscolaire

Détail disponible en mairie, service éducation.

Séance du 30 avril 2009

Attribution de subventions

Le Conseil Municipal décide d'attribuer des subventions pour l'année 2009 à diverses associations à caractère social, à des associations œuvrant en faveur de la petite enfance et à des associations œuvrant en faveur des personnes âgées.

Détail disponible au Centre Social Communal.

CUCS – 1ère session

Dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération nancéenne, dont font partie les quartiers

des Provinces et du Champ-le-Bœuf, le Conseil Municipal donne son agrément à 46 projets, présentés par diverses associations.

Détail disponible au Centre Social Communal.

Expression réservée aux **élus minoritaires** (Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie locale)

Chères laxoviennes, chers laxoviens,

Le groupe des élus socialistes a vu le départ d'Elisabeth Laurent pour des motifs professionnels. Cependant son engagement pour Laxou et nos valeurs restent intacts. Myriam DOUX lui succède pour vous représenter au conseil municipal et dans les différentes commissions de travail. Cette photo présente la nouvelle composition des élus de notre groupe.

Nous vous donnons rendez-vous directement sur notre site internet pour dialoguer

sans censure. En effet, notre expression est volontairement restreinte par le Maire. Le journal municipal fait l'objet d'une limitation de notre droit d'expression conjuguée à un droit de réponse systématique qui nie la pluralité démocratique. A bientôt pour un dialogue direct. Nous vous souhaitons un très bel été en famille et entre amis.

Christophe GERARDOT
Pour le groupe des élus socialiste
www.laxouavenir.fr



Droit de réponse du Maire (Journal Officiel AN - Questions écrites du 30 septembre 2002- Réponse publiée au JOAN du 30 décembre 2002, page 5 291 : possibilité d'apporter des commentaires explicatifs, dans le même bulletin, sur les affaires évoquées par l'opposition).(Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie locale)

« **Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrais jusqu'au bout pour que vous puissiez le dire** » Voltaire

«Notre expression est volontairement restreinte par le Maire» est-il écrit ci-dessus. Quelle mauvaise foi !

Je mets au défi l'opposition de prouver la moindre censure de ma part dans le journal municipal depuis que je suis élu. Chacun sait que je respecte scrupuleusement la phrase de Voltaire, rappelée ci-contre.



Imprimé sur papier recyclé